

Département du Nord
Commune de Caestre

Tél : 03.28.40.15.74

Fax : 03.28.42.14.72

Arrêté n° 125/2023

Le Maire de la Commune de CAESTRE,

Vu le Code Général des Collectivités
Territoriales,

Considérant qu'il y a lieu de régler
l'accès et la réalisation des travaux au cimetière
communal, en raison de la Toussaint,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les grands travaux (poses de caveaux
ou de monuments) doivent être terminés pour le
mercredi 25 octobre 2023 au soir.

Les travaux de nettoyage et d'entretien
courant doivent être terminés pour le **vendredi 27
octobre 2023.**

Article 2 : Les fleurs et plantes fanées devront être
retirées et déposées dans les poubelles installées à
cet effet dans le cimetière.

Article 3 : L'attaché territorial et Messieurs les
adjoints techniques territoriaux, sont chargés
chacun en ce qui les concerne de l'exécution du
présent arrêté.

Fait à CAESTRE, le 3 octobre 2023

Jean-Luc SCHRICKE
Maire de CAESTRE

